De : FFPJP <ffpjp.siege@petanque.fr>
Envoyé : lundi 14 avril 2025 15:51
Objet : JOUEURS HORS UE

Bonjour à tous,

Nous vous rappelons les règles applicables relatives aux joueurs de nationalité HORS UE

- Délivrance de la licence (RAS) : Pour la création ou le renouvellement d'une licence à un ressortissant d'un pays hors UE, le Comité Départemental dépositaire de la demande **ne pourra établir de licence qu'après avoir obtenu l'accord de la FFPJP**.

Le demandeur devra fournir au moment de la 1ère demande de licence : le formulaire de demande de mutation internationale (dûment complété et signé) s'il était déjà licencié dans un autre pays, les pièces justificatives de domicile et d'emploi prévues audit formulaire ainsi que les documents attestant de l'autorisation à résider légalement sur le territoire national (carte de séjour en cours de validité ou carte de résident en cours de validité ou certificat de résidence en cours de validité pour les Algériens).

Pour tout renouvellement de licence, les demandeurs devront fournir les documents attestant de leur autorisation à résider légalement sur le territoire national (carte de séjour en cours de validité ou carte de résident en cours de validité ou certificat de résidence en cours de validité pour les Algériens).

La durée de validité de la licence ne pourra excéder la durée d'autorisation de séjour sur le territoire Français.

- Participation aux CHF : pour tous les Championnats de France et leurs qualificatifs, à l'exception de l'individuel, il ne pourra être accepté qu'un joueur (ou joueuse) hors UE par équipe. **Sous réserve d'une mutation en bonne et due forme, qu'il (ou elle) soit licencié(e) depuis au moins 1 année à la FFPJP** et qu'il (ou elle) n'ait pas déjà été champion (championne) pour une autre nation lors de la saison sportive en cours.

A cet effet, il est obligatoire de **télécharger la dernière version de gestion concours** qui permet d'exclure des championnats les joueurs hors UE la 1ère année de licence.

Cordialement,

SECRETARIAT F.F.P.J.P.
Tél : 04 91 14 05 80 - - ffpjp.siege@petanque.fr

Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal 13, rue Trigance - 13 002 MARSEILLE - www.ffpjp.org